

LES ÉPREUVES DU BTS OL

L'EXAMEN DU BTS OPTICIEN LUNETIER

Le Brevet de Technicien Supérieur Opticien Lunetier (BTS OL) est un **examen national** organisé chaque année de mi-mai à fin juin. **Diplôme d'État de niveau 5 délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale, il est accordé lorsque la moyenne générale obtenue à l'ensemble des épreuves est supérieure ou égale à 10/20.** L'examen du BTS OL est composé de douze épreuves qui reflètent la diversité et la polyvalence du métier d'opticien.

➤ Les épreuves du BTS OL

Des épreuves pratiques qui se déroulent mi-juin

- Examen de vue (Coefficient 2)
- Prises de mesures (Coefficient 2)
- Réalisation technique (Coefficient 2)
- Contrôle d'équipement (Coefficient 2)
- Activité en milieu professionnel (épreuve anticipée mi-mars) (Coefficient 2)

Des épreuves théoriques optiques qui se déroulent mi-mai

- Analyse de la vision (Coefficient 6)
- Étude technique des systèmes optiques (Coefficient 2)
- Optique géométrique et physique (Coefficient 2)

Des épreuves théoriques générales qui se déroulent mi-mai

- Culture générale et expression (Coefficient 2)
- Langues (Coefficient 2)
- Économie et gestion d'entreprise (Coefficient 5)
- Mathématiques (Coefficient 2)

Total des coefficients : 33

Il s'agit d'un examen modulaire, les candidats peuvent, en cas d'échec, conserver le bénéfice des épreuves dans lesquelles ils ont obtenu la moyenne.